

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° 1000 Prix : 2000 Fc

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n°MIN/CM/LMO/053/2015

(Lire en page 3)

Kamerhe : la chute !

Même trait de caractère...

(Lire en page 12)

Thambwe Mwamba sur les traces de JM Kabund ?

Affaire Luc-Gérard Nyafe :

énième scandale financier sous Félix Tshisekedi ? (Lire en page 5)

Meschack Elia, ancienne cible des Mauves l'hiver dernier avait en fait... (Lire en page 11)
5ans de plus !

Assemblée nationale

(Lire en page 7)

JM. Kabund : la fin d'une illusion



Kinshasa

Eviction de J. Kabund : la police maîtrise les combattants



La tension est vive ce mardi 26 mai 2020 sur la 10^{ème} rue Limete, siège de l'union pour la démocratie et le progrès social UDPS, le parti présidentiel au lendemain de la déchéance de Jean Marc Kabund a Kabund du poste de vice-président de l'assemblée nationale.

Des dizaines de militants en colère demandent à Felix Antoine Tshisekedi de mettre un terme à la coalition CACH-FCC.

Ces militants amassés devant la permanence du parti ruminent leur colère après la déchéance de Jean Marc Kabund-a-Kabund.

Selon eux, cette déchéance vient de mettre fin au mariage CACH-FCC. Ceci n'est pas le point de vue des cadres de ce parti rencontrés sur place. L'un d'eux a affirmé qu'une réunion interne sera tenue dans les heures qui viennent sous la présidence du Secrétaire général, Augustin Kabuya. Les militants qui scandent des cris de colère attendent la décision qui sera prise à l'issue de la réunion, ont-ils déclaré.

Des éléments de la police sont arrivés au siège du parti pour contenir la foule en colère.

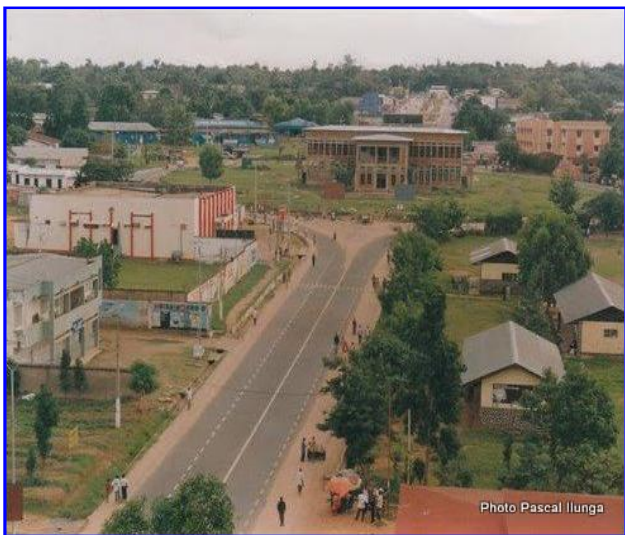
Mbuji-Mayi : les bureaux du PPRD et ACDD saccagés

Vive tension ce mardi 26 mai 2020 au Kasai Oriental. Les bureaux fédéraux des deux partis politiques du Front Commun pour le Congo ont été saccagés l'avant midi par les jeunes non autrement identifiés. Il s'agit des bureaux du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) Mbuji-Mayi, ainsi

que celui de l'Alliance chrétienne pour la démocratie et le développement (ACDD)

D'après des sources concordantes, ces jeunes en colère s'insurgent contre la destitution de Jean Marc Kabund. Des gaz lacrymogènes ont été utilisés pour disperser les manifestants.

Au PPRD-Mbuji-Mayi, les portes et



les fenêtres du bureau sont emportées. Une partie de la toiture détruite. Tous les documents se trouvant au bureau ont été brûlés sur l'avenue Kalonji. Les témoins affirment qu'au moment où les manifestants s'attaquaient au bâtiment la police est intervenue avec des gaz lacrymogènes pour les disperser.

Au bureau de l'ACDD situé à plus ou moins 200 mètres du PPDR, la porte du bâtiment a été forcée. Certains documents ont été brûlés et d'autres jetés sur la route.

Un dispositif sécuritaire a été déployé sur place pour dissuader les manifestants qui protestent contre la destitution au poste de vice-président depuis lundi 25 mai 20 à l'assemblée nationale de Jean Marc Kabund, Président intérimaire de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS).

Sénat

Sylvestre Ilunga annonce la mise en place des laboratoires covid-19 dans certains hôpitaux publics et privés de Kinshasa

La séance plénière consacrée à l'audition des réponses du PM Sylvestre Ilunga Ilunkamba dans le cadre de la gestion de la COVID-19 a bel et bien débuté au Sénat ce mardi 26 mai 2020.

Premier Ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, est venu répondre aux préoccupations des Sénateurs soulevées à la suite de la question orale avec débat lui adressée par le sénateur Jean Bakomito

En ce qui concerne la gestion des congolais rapatriés de l'étranger, particulièrement ceux qui sont revenus de la France et du Benelux via le vol Air France, Sylvestre Ilunga Ilunkamba rassure que son gouvernement a mis en place désormais un mécanisme de suivi et d'isolement volontaire à domicile.

Ce mécanisme est mis selon lui, sous

le contrôle des équipes de riposte du Secrétariat technique.

Dans son intervention devant les élus du peuple, le PM Ilunga Ilunkamba a aussi annoncé la mise en place d'un laboratoire Covid-19 aux Cliniques universitaires, à la Clinique Ngaliema, au Centre hospitalier de Monkole, à l'hôpital de l'Amitié Sino-Congolaise de N'djili et dans certains hôpitaux privés de la Ville de Kinshasa.

Pour les provinces, la priorité est donnée au Kongo-Central, au Haut-Katanga, au Nord et au Sud Kivu, au Kwilu et en Ituri en tenant compte de leur densité démographique et du taux de contamination par la covid-19.

(avec Thierry Mfundu
(le titre est de LR)

Recrudescence de l'insécurité

Gilbert Kankonde répond à la commission Défense et Sécurité



Selon le député national Juvenal Munubo, rapporteur de la commission, les réponses du ministre de l'Intérieur, aux 14 questions qui lui ont été posées le 19 mai 2020, sont attendues sur la recrudescence de la criminalité dans les grands centres urbains (Lubumbashi, Goma, Kinshasa,...) et sur l'insécurité récurrente dans la partie orientale du pays.

Des habitants de plusieurs grands centres urbains font face, chaque jour, à des actes criminels causant plusieurs morts d'hommes.

L'insécurité a repris, par exemple, à Lubumbashi avec de nouveaux modes opératoires. Aux cas de cambriolage, s'ajoutent des visites nocturnes dans les résidences de la population à Kolwezi au Lualaba.

À l'Est de la RDC, la situation s'empire davantage, avec des attaques meurtrières des rebelles ougandais de l'ADF, des miliciens CODECO et d'autres groupes armés.

Thierry Mfundu

Le VPM, ministre de l'Intérieur répond, mardi 26 mai 2020, aux questions qui lui ont été posées par les députés nationaux lors de l'audition en commission Défense et Sécurité, le 19 mai 2020, sur la recrudescence de l'insécurité à travers la RD Congo et, particulièrement, dans les centres urbains, dans une interpellation parlementaire.

SUD-KIVU

Arrestation d'un chef milicien opérant dans le parc Kahuzi Biega

L'un des chefs de la milicien Raia Mutomboki est aux arrêts depuis le week-end dernier dans le territoire de Kabare, rapportent les sources locales ce lundi 25 mai. Chance Mihonya, qui opérait longtemps au sein du Parc national de Kahuzi Biega (PNKB), se trouve entre les mains de la justice militaire.

Il est poursuivi pour les infractions de destruction de l'écosystème et de l'exploitation illicite des minerais. Il est également accusé d'avoir causé mort d'hommes et enlevé les agents du parc.

Le chef milicien Chance Mihonya a été capturé samedi dernier au sein du parc national de Kahuzi Biega, au terme d'un assaut lancé par les éco-gardes avec l'appui des FARDC depuis plusieurs jours. Chance est un ancien officier des FARDC ayant déserté l'armée et choisi la vie de milicien.

L'ICCN, à travers le PNKB, se réjouit de l'arrestation de ce chef milicien qui a longtemps œuvré au sein de cette aire protégée, patrimoine mondial de l'UNESCO. Son arrestation remet en confiance la population riveraine du PNKB ainsi que tous les autres partenaires.

La société civile de Kalehe réaffirme sa collaboration avec l'armée pour dénoncer les malfaiteurs. Elle demande à la justice militaire de prendre des sanctions exemplaires contre ce prévenu.

La République
2, Avenue des Entreprises,
Immeuble Sema, Gare centrale,
Kinshasa-Gombe

Directeur de Publication
Jacques Famba

Coordonnateur de la Rédaction
Boendy Bo Lokanga
+243999199410
Collaborateurs

Boendy BL
Gaston Liande
Rédaction
Enquête et Reportage
Boendy BL
0999707708
Jacques Famba
Secrétaire de rédaction
Beni Joel Dinganga
technique
Benoit Mutshipayi
Secrétaire de rédaction
PAO
Abedi Salumu

Direction Commerciale et Financière
Dominique Lumumba
0815011886, 0997440728
Lubumbashi
Freddy Tshijika
Jean L. Mwamba
Distribution
Bertin Sefu
Senga Jean-Victor
Vente
-
Images
Dieudonné Kanyinda
Bram's

Chambre foraine à Makala

Vital Kamerhe : la chute !

Le procès de Vital Kamerhe et deux autres co-accusés, dont l'homme d'affaires libanais Jammal Samih, a pris une vitesse de croisière en sa deuxième journée d'audience le lundi 25 mai à la prison centrale de Makala. Voici les stratégies adoptées par les différentes parties.

La stratégie de la partie civile

La partie civile dans ce procès est l'Etat congolais, représenté par les avocats de la République. Cependant, le Ministère public et la partie civile semblent faire bloc commun dans ce procès. Durant cette deuxième journée des audiences, ils ont surtout cherché à établir que Vital Kamerhe était bel et bien à la tête du programme de 100 jours.

Ainsi, à travers des pièces du dossier, ils ont réussi à établir plusieurs faits, dont le paiement de 57 millions USD à SAMIBO de Jamal Samih, avant même la signature des contrats. Ils ont également démontré qu'il y a eu plusieurs décaissements du compte de Jammal Samih à la Rawbank, en toute violation de procédures, notamment, des paiements de millions de dollars en liquide. Mais, l'accusation n'a pas encore pu établir que Vital Kamerhe a bénéficié de ces paiements. Le président de l'UNC a, d'ailleurs, explicitement demandé qu'on lui montre comment a-t-il pu participer, aux côtés de Jammal Samih, à un quelconque détournement. Les prochaines audiences pourront toujours se fixer autour de cet aspect important. Toutefois, le procès ne fait que commencer. A ce stade, expliquait notamment un des avocats de la République, il est surtout question de mettre en lumière plusieurs

faits, qui semblent détachés, mais qui pourraient, à la fin, prouver le détournement. Et donc, durant ces deux premières journées, les avocats de la République ont procédé par des questions simples, de manière à faire établir certains faits. De nos sources, la partie civile pourra, plus tard, présenter des pièces prouvant ainsi ses accusations de détournement et même de corruption.

La stratégie de V. Kamerhe et de J. Samih

Le directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi a été offen-

engagées en concertation avec le président Félix Tshisekedi. Comme Kamerhe, Jammal Samih se défend de tout détournement. Mais, l'homme d'affaires libanais se défend d'autres accusations, dont celles liées au blanchiment d'argent et au don d'un bien immobilier à la belle-fille de Vital Kamerhe, Soraya Mpiana. Toutefois, la défense du patron de Samibo est un peu floue. L'homme peine à répondre correctement aux questions, ne cessant de plaider pour son innocence. Il insiste sur le fait qu'il y a du matériel au port à Matadi et que les travaux continuent. Ses avocats enfoncent également le clou en dénon-

accusé de corruption et de détournement de fonds, quelque 57 millions de dollars, alloués à l'achat et l'érection de maisons préfabriquées. Après une première audience le 11 mai dernier, les choses sérieuses commencent avec ce lundi le début des audiences sur le fond. Depuis la dernière audience, Daniel Shamgalume alias « Massaro », le maillon de la chaîne qui manquait à l'accusation pour étayer la relation entre Vital Kamerhe et l'homme d'affaires libanais Jammal Samih, a été arrêté. Mais il ne rejoindra pas directement son oncle sur le banc des accusés, même s'il pourrait sans doute être appelé comme témoin, selon la Défense de Vital Kamerhe. A l'instar de celle de Jammal Samih, elle se plaint de n'avoir eu accès aux 2 368 pièces du dossier que jeudi dernier, mais ne devrait pas demander de nouveau un report. L'Etat congolais s'est en tout cas constitué partie civile et réclame, dès cette audience, l'audition de tous les acteurs qui sont intervenus dans la chaîne de



sif, comme à son habitude et parfois même très voyant. Refusant, parfois, de répondre aux questions. Mais, surtout, Vital Kamerhe a tenu à donner une leçon pédagogique à l'accusation, digne d'une tribune politique. Kamerhe a, cependant, poursuivi sa ligne de défense efficace : il n'est à la base d'aucune décision de manière singulière. Vital Kamerhe a rejeté bec et ongles les accusations autour de l'absence du contrat ou même celles autour de l'origine du contrat, chargeant sérieusement Bitakwira. Le « Direcab » a également rappelé, une fois de plus, qu'il n'était pas seul responsable à décider. Expliquant, par exemple, qu'il n'est pas impliqué, ni concerné par la chaîne de dépenses. En outre, Vital Kamerhe insiste sur le fait que ses actions ont été

chant toutes sortes de procédures. Aux allusions de surfacturations, Jammal Samih et ses avocats ont chargé la République, affirmant que c'est l'Etat qui a signé en conscience les contrats. Ce qui pourrait retomber sur la tête de Vital Kamerhe, qui est la tête de la supervision de ce projet. C'est à ce niveau que nos deux co-accusés pourraient s'affronter dans un proche avenir. La troisième journée, fixée au 3 juin 2020, va livrer un peu plus de détails.

Reprise du procès de Vital Kamerhe

Le procès de Vital Kamerhe et ses co-accusés a repris le lundi à Kinshasa. Le directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi, est

dépenses. C'est le cas du gouverneur de la Banque centrale, des anciens ministres des finances et du budget aux côtés des membres de la famille Kamerhe, comme le fugitif capturé, « Massaro ». Il y a aussi des figures de la coordination du programme des 100 Jours. Les avocats de l'Etat préviennent que la liste des témoins pourrait s'allonger, quand la Défense de Vital Kamerhe estime que cette démarche est « précipitée ». Le directeur de cabinet du président Félix Tshisekedi s'est déjà vu refuser la liberté provisoire à cinq reprises, même chose pour le vieil homme d'affaires libanais de retour en prison depuis le week-end dernier après plusieurs semaines de soins médicaux dans la capitale.

Louis-Paul Eyenga

Avis d'un expert

Vital Kamerhe coincé dans une nasse judiciaire

Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi se retrouve dans une nasse judiciaire à la forme d'entonnoir où il est en train de s'enfoncer vers une condamnation certaine d'où il aura du mal à sortir «Indem».

Infraction intellectuelle

Le piège est bien entendu la stratégie « d'infraction intellectuelle » qu'invoquent les avocats de la République qui aura deux conséquences judiciaires dans cette procédure. Il s'agit de la requalification probable des charges d'accusations et de la stratégie pénale « d'Inter Preminis » que le Juge et le Ministère public appliquent à son cas !

- Primo, les avocats de la République ont dévoilé au prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi leur stratégie de travail. Il s'agit de la «tactique» pénale d'une «infraction intellectuelle», c'est à dire, qu'ils veulent démontrer à travers les récits des témoins, une succession d'actes et des preuves matérielles à charge qui sont contenus dans les 40.000 pièces à conviction qu'ils détiennent, comment lui le prévenu et ses coaccusés ont pu construire intellectuellement le détournement des fonds publics qui étaient destinés au financement du programme d'urgence des 100 jours du Chef de l'État.

Cette déconstruction intellectuelle du détournement des fonds publics ne peut être réalisée et démontrée que si ceux qui le font, sont eux-mêmes des véritables intellectuels. Et dans ce cas d'espèce, les interrogatoires des témoins qui sont cités à comparaître dans l'enceinte de la prison centrale de Makala, où ils peuvent eux-mêmes y être retenus pour le besoin de l'enquête, fera éclater la vérité !»

Par exemple, comment est-ce qu'une jeune fille d'une vingtaine d'années nommée Soraya Mpiana, la belle-fille de Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi, qui est au chômage et n'a jamais

travaillé dans sa vie en République Démocratique du Congo, comment cette personne pourra-t-elle expliquer au tribunal qu'elle est devenue propriétaire d'une «nuepropriété» d'une parcelle des 100 mètres sur 70 dans le quartier Mbinza, commune de Ngaliema, dont les titres parcellaires appartenaient au fait au coaccusé de son beau-père le Libanais Jammal Samih, un homme grabataire de 82 ans !

La jeune demoiselle Soraya Mpiana devrait expliquer au tribunal : Où (endroit) ? Quand (le temps) ? Comment (circonstances exactes) ? elle est entrée en relation d'affaires avec ce vieux libanais de 82 ans et comment elle a pu devenir propriétaire de sa parcelle sise à Mbinza ?

Cette «tactique» pénale que les agents du Fédéral Bureau of Investigation (FBI) utilisent souvent dans les enquêtes fédérales aux États-Unis contre les trafiquants de la drogue, ceux des crimes organisés et du Grand banditisme, est une arme redoutable qui fait souvent parler des personnes qui sont accusées d'associations des mal-fauteurs !

Requalification des charges

- Secundo, la conséquence de cette «tactique» pénale de la construction intellectuelle de l'infraction pénale de détournement des fonds publics sera une probable «requalification des charges de l'accusation pénale qui sont portées à l'encontre du prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi et ses coaccusés.

Il sied de souligner une chose fondamentale en matière d'une procédure pénale. Une information précise et complète des charges pesant contre l'accusé est au départ



une condition essentielle de l'équité de la procédure, mais après elle n'impose aucunement la forme particulière quant à la manière dont l'accusé devrait être informé de la nature de l'accusation portée contre lui durant l'instruction.

Le Juge, le Ministère public et la partie civile peuvent, de commun accord, procéder, si et seulement si ils détiennent des preuves matérielles irréfutables, à la requalification de l'infraction ayant eu lieu au début de l'audience de première instance.

À cet effet, le juge a la latitude de considérer que le requérant, notamment le prévenu Vital Kamerhe Lwa Kanyingiyi Nkingi, a l'opportunité d'organiser sa défense devant la barre et de contester toutes les requalifications éventuelles des charges notamment dans le cadre des débats contradictoires qui auront lieu par-devant la Cour d'appel et ensuite par-devant la Cour de cassation.

En français facile, le Ministère public et les avocats de la République Démocratique du Congo peuvent informer clairement le prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi qu'ils sont sûrs qu'il va être condamné au vu des preuves matérielles, des récits des témoins qui vont le charger et qu'il devrait se préparer pour faire appel en 2ème instance

et ses déboires judiciaires iront jusqu'à la Cour de Cassation !

- Tertio, le prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi semble oublier qu'il est désormais dans un entonnoir

de s'enfoncer vers sa condamnation parce que au pénal, le Juge est actif et sur base de son ultime conviction, il peut juger nécessaire la présence des témoins ou renseignant à dessein pour bien rendre son jugement. D'où la nécessité de la femme du prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi, de sa belle-fille et de toutes les 9 personnes qu'il avait lui-même citées comme étant des coordinateurs du programme d'urgence des 100 jours du Chef de l'État.

Le prévenu devrait coopérer avec la justice grâce à laquelle en cas de condamnation les circonstances peuvent être atténuées ; c'est-à-dire, qu'il devrait avoir une attitude de repentance en s'adressant à ses juges et non au grand public qui suit son procès à travers les caméras de la télévision comme on l'a vu plusieurs fois en train de demander au caméraman de faire des gros plans sur sa prise de parole ce qui semblait agacer ses juges !

Le prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi devrait savoir que l'accusation de détournement intellectuel des derniers publics est un acte gravissime qui contient des éléments de préméditation et en ce cas d'espèce, les accusations qui pèsent sur lui sont aggravées par le fait qu'il s'agit des marchés publics qui ont été attribués suite aux manœuvres de contrat de gré à gré pour

bien effectuer des opérations sans passer par les appels d'offre, selon la volonté du législateur.

Sur ce, le prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi clame l'innocence parce que son nom dans les opérations n'est pas encore cité. Or, dans un procès de détournement intellectuel, le tribunal fait ce qu'on appelle «l'iter criminis». C'est le cheminement de la Commission du crime que le Juge, le Ministère public et la partie civile veulent surtout ressortir pour le condamner.

En règle générale, l'on ne peut pas condamner quelqu'un dans une procédure judiciaire pénale sans passer par «l'iter criminis. Désormais, il appartient donc au prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi de prouver qu'il est innocent. Le juge est en train de s'installer confortablement dans une posture de la police du débat parce que c'est bien lui qui accorde la parole et la retire si nécessaire pour que le déroulement du procès ne soit pas perturbé.

Comme points négatifs:

- 1. J'ai constaté une prise de parole du prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi et ses avocats-conseils sans être autorisés par les juges.

- 2. Le prévenu Vital Kamerhe Luakanyingiyi Kingi devrait savoir qu'il n'est pas devant les militants de l'UNC pour prévaloir son éloquence mais plutôt devant le juge qui d'ailleurs n'est pas le seul qui siège mais accompagné des autres professionnels du droit qui l'observent et prennent attentivement des notes sur ses dires et ses faits et gestes.

Cet avis d'expert est produit à la demande du Club de la presse internationale de Genève (Suisse).

Dont acte

Maître Beylard David
PhD

Attorney at law

Affaire Luc-Gérard Nyafe : énième scandale financier sous Félix Tshisekedi ?

Par Blaise Pascal Zirim Migabo

Ce billet analyse l'attribution en janvier 2020 d'un marché de 126 millions de dollars US par la RD Congo au holding colombien Strategos Group du millionnaire congolais Luc-Gérard Nyafe, Ambassadeur itinérant du Président Félix Tshisekedi. Ce contrat qui porte sur l'aménagement de la première zone économique spéciale congolaise à Kinshasa est partiellement financée par la Banque mondiale.

Depuis l'accession de F. Tshisekedi au pouvoir dans des conditions pour les moins transparentes en janvier 2019 dans ce que d'aucuns qualifient de « hold up électoral », puis, c'en est le cas d'ailleurs, l'actualité politique congolaise des douze derniers mois fait état de plusieurs scandales politiques et financiers dans lesquels se trouvent cités des proches de F. Tshisekedi. De l'embarrassante affaire du détournement de 15 millions de dollars US (considéré comme licite par le Président Tshisekedi dans une interview de TV5Monde le 22 septembre 2019) à la gestion opaque du programme dit des 100 jours en passant par l'attribution des contrats des millions de dollars à des proches de F. Tshisekedi, la présidence de la RD Congo semble être devenue un système d'enrichissement personnel et de patrimonialisation de l'Etat dans l'un des pays les plus pauvres de la planète.

L'attribution d'un marché de 126 millions de dollars en janvier 2020 pour l'aménagement d'une zone économique spéciale (ZES) à Maluku (Kinshasa) à Strategos Group, une société enregistrée en Colombie ! et appartenant à l'homme d'affaires congolais Luc-Gérard Nyafe, a suscité quelques critiques vite étouffées par d'autres scandales dans lesquels le régime de F. Tshisekedi semble exceller depuis son accession au pouvoir. Pour comprendre l'importance de cette affaire, précisons qu'au regard de la loi n°14/022 du 07 juillet 2014 fixant le régime des zones économiques spéciales en RDC (article 1^{er}), une ZES est une région géographique dans laquelle l'Etat offre notamment une combinaison d'incitations fiscales, de droit de douanes favorables, des procédures douanières simplifiées aux investisseurs étrangers et locaux que dans le reste du pays afin d'attirer le flux de capitaux.

Mais qui est Luc-Gérard Nyafe patron de Strategos Group ? C'est nul autre que

l'Ambassadeur itinérant de Felix Tshisekedi depuis le 7 mars 2019, très introduit dans les milieux des affaires en Amérique latine, en Europe et en Afrique. L'homme d'affaires pèserait plusieurs centaines de millions de dollars US. En sa qualité d'ambassadeur itinérant, Luc-Gérard Nyafe a rang de Ministre au regard de l'ordonnance présidentielle du 23 novembre 2019. Réagissant aux nombreuses critiques qui circulaient sur les réseaux sociaux soupçonnant un conflit d'intérêts dans l'attribution de ce marché au groupe Strategos vu son appartenance au cabinet présidentiel, Luc-Gérard Nyafe soutient que son Strategos Group a obtenu ce marché dans le respect des lois et procédures en vigueur (article de Magazine *Enjeux africains* publié le 7 février 2020). Si la signature de ce marché avec le gouvernement congolais est intervenue en janvier 2020, Luc-Gérard Nyafe ne manque pas d'insister sur le fait que sa société avait été sélectionnée en 2017 – sous entendue avant l'accession de F. Tshisekedi au pouvoir – à l'issue d'une mise en concurrence.

Cependant, le journal *Desk Eco.com* (29 janvier 2020) renseigne que l'avis à manifestation d'intérêt avait été publié en décembre 2018. Si l'on s'en tient à cette information, la sélection est logiquement intervenue après décembre 2018 et, fort probablement, après l'entrée en fonction de F. Tshisekedi en janvier 2019 et la nomination de Luc-Gérard Nyafe au poste d'ambassadeur itinérant en mars 2019. Cela est fort probable, certain même, lorsqu'on considère que ledit contrat a été conclu le 28 janvier 2020 ! C'est ce que confirme *Zoomeco* (19 juin 2019) en référence à un communiqué datant du 17 juin 2019 de la Cellule d'exécution des finances en faveur des Etats fragiles (CPEF) du Ministère des finances annonçant la sélection de Strategos Group comme aménageur de la zone économique spéciale de Maluku. Plus précisément, l'allocution du Coordonnateur national de la CPEF lors de la cérémonie de signature dudit contrat (repris par *Lepotentialonline*) indique que Strategos Group a été sélectionné le 14 juin 2019 ! Au 14 juin 2019, Luc-Gérard Nyafe était déjà nommé ambassadeur itinérant de F. Tshisekedi !

Fait important. Luc-Gérard Nyafe indique au Magazine *Enjeux africains* (précité) qu'il s'est déjà retiré de la gestion de Strategos Group pour éviter tout conflit d'in-

térêts. Est-ce vrai ? Un article paru dans le Magazine *Zoomeco* le 29 janvier 2020 renseigne que ledit contrat avait été signé par Auguy Bolanda (chargé des missions de l'Agence des zones économiques spéciales (sic) et...Luc-Gérard Nyafe, Manager de Strategos Group ! On l'aperçoit d'ailleurs sur des images publiées par le Magazine *Zoomeco* pour illustrer cette signature. Le Ministre de l'Industrie (Julien Paluku) n'a pas manqué l'occasion de twitter une photo de Luc-Gérard Nyafe et lui le 27 janvier 2020 et le présente comme ayant gagné le marché de l'aménagement de la ZES de Maluku ! Par ailleurs, en vue de couper court à tout soupçon d'un conflit d'intérêts, le Coordonnateur national de la CPEF, représentant l'Etat congolais lors de la signature de ce contrat indique : « (...) toutes les diligences ont été mises en œuvre pour garantir la transparence et la régularité du processus de recrutement en veillant à enrayer tout conflit d'intérêts susceptible d'être relevé à l'encontre du CEO de Strategos Group qui a été nommé, il faut le souligner, postérieurement à la sélection de sa firme, Ambassadeur itinérant de son Excellence Monsieur le Président de la République » (allocution reprise par *Lepotentialonline*, numéro précité). Qui s'excuse s'accuse ? En voulant couper court à tout soupçon de conflit d'intérêts, le Coordonnateur de la CPEF se contredit en annonçant que Luc-Gérard Nyafe a été nommé ambassadeur itinérant « postérieurement » à la sélection de son groupe Strategos pour le projet Maluku. Or, sa nomination comme ambassadeur itinérant de Félix Tshisekedi est du 7 mars 2019 et la sélection de Statégos Group (selon le coordonnateur de la CPEF *himself*) pour le projet Maluku est intervenue le 14 juin 2019 (trois mois après sa nomination !).

Que cache ces doubles contre-vérités du Coordonnateur de la CPEF et de Luc-Gérard Nyafe sur la date de la sélection de Strategos Group pour le projet Maluku ? Pourquoi Luc-Gérard Nyafe annonce-t-il au Magazine *Enjeux africains* qu'il s'est déjà retiré de la gestion de ce groupe alors que c'est lui (conseiller itinérant de F. Tshisekedi) qui a signé ce contrat pour le compte de Strategos Group avec...le Gouvernement congolais ? On est ici en face d'un proche collaborateur du Président de la République, son ambassadeur itinérant, qui signe – pour le compte de sa société – un contrat

de 126 millions de dollars US avec le gouvernement. N'est-ce pas scandaleux ? L'homme d'affaires devenu conseiller itinérant de F. Tshisekedi n'a-t-il pas usé de son influence pour que sa société décroche ce marché ? Et même à supposer que tel n'a pas été le cas, Luc-Gérard Nyafe n'usera-t-il pas de sa qualité et de l'influence qu'il a dans l'entourage de F. Tshisekedi dans la réalisation des obligations prévues par la loi de 2014 sur les zones économiques spéciales (article 15 à 20) et le contrat d'aménagement ?

Autre élément important : la zone économique spéciale de Maluku servira comme projet pilote pour l'aménagement d'autres zones économiques spéciales à travers le pays. Il s'agit notamment de l'axe Ouest (Kinshasa-Inga-Matadi-Banana pour l'hydroélectricité, le pétrole, manufacture etc.), de l'axe Centre (Ilebo-Tshikapa-Kananga-Mbuji Mayi pour la logistique de transport et les industries agro-alimentaires), de l'axe Sud (Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakania pour les industries lourdes et manufacturières), de l'axe Est (Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia pour l'industrie manufacturière et agro-alimentaire) et de l'axe Nord-Ouest (Kisangani-Bumba-Mbandaka pour l'industrie du bois et l'agro-industrie). Ces projets se chiffrent en plusieurs milliards de dollars et l'on s'attend au recours à des prestataires privés pour aménager ces zones. Maluku sera-t-il réellement un projet pilote de conflits d'intérêts et malversation pour le reste de projets attendus ?

Depuis son accession au pouvoir, F. Tshisekedi n'a pas cessé de prêcher *urbi et orbi* son intention d'instaurer un Etat de droit et de moraliser la vie publique en RD Congo. Un an après, des signaux se font attendre. Que dis-je ? Des signaux sont perceptibles. Mais...des signaux d'un système de prédation et d'enrichissement personnel au sommet de l'Etat. Ce qu'on peut appeler aujourd'hui « affaire Maluku » (à ne pas confondre avec les fosses communes de Maluku découvertes sous le régime de Kabila) s'inscrit-elle dans cette perspective ? Retourner le sol de Maluku ne risque-t-il pas de mettre à la surface les fausses communes du régime de Kabila (fils) ou, au pire, d'étouffer tout espoir d'exhumation et de justice ? Dans tous les cas, ça ne sera pas la première fois que des intérêts financiers internationaux vont primer sur les intérêts des congolais. F. Tshisekedi n'a-t-il d'ailleurs pas annoncé que sa mission n'était pas de fouiner dans le passé ? Notons que le parti UDPS de F. Tshisekedi a longtemps critiqué la gouvernance de Joseph Kabila (allié de F. Tshisekedi dans la formation du gouvernement actuel dans un accord *sui generis*) notamment le système d'enrichissement personnel mis en place sous Joseph Kabila. Avant Joseph Kabila = Après Joseph Kabila ? Pendant ce moment, la population congolaise qui a placé beaucoup d'espoirs en F. Tshisekedi attend le changement promis. Le pouvoir d'achat du congolais s'amenuise chaque jour davantage tandis que les promesses électorales de F. Tshisekedi tardent à se concrétiser. Jusqu'où ira la patience du peuple congolais ? On ne sera pas surpris de voir les congolais dans les rues exigeant des meilleures conditions de vie...ou même la démission de F. Tshisekedi ! Les quatre prochaines années s'annoncent décisives. *Wait and see*.

Blaise Pascal Zirimwabagabo Migabo est spécialiste en droit des affaires internationales (Paris 2), doctorant en droit (Genève) et enseignant-chercheur à l'Université Officielle de Bukavu (RD Congo).

Affaire Mukuna-M.TShibola: l'audience de l'évêque fixée le 29 mai prochain

C'est le 29 mai prochain qu'aura lieu l'audience de l'évêque Pascal Mukuna devant le Tribunal de Grande Instance de Kalamu, dans l'affaire l'opposant à Mamie Tshibola, épouse de l'un de ses anciens collaborateurs, qui l'accuse de « viol, rétention illicite des documents parcellaires et menaces de mort ».

L'information a été révélée le samedi 23 mai à la presse par maître Jean-Claude Katende, vice-président du mouvement « Éveil Patriotique » fait partie le pasteur Mukuna.

C'est depuis le 14 mai dernier que le pasteur Mukuna est en détention préventive à la prison centrale de Makala. Ce dernier accuse le camp de Joseph Kabila, contre qui il mène une lutte acharnée depuis un moment, d'être derrière son incarcération.

Il avait dénoncé récemment la présence d'hommes non autrement identi-



fiés devant sa cellule de Makala vers 2 heures du matin. Selon lui, ces hommes

cherchaient à le nuire.

MEDIA CONGO PRESS /LR

COVID-19

L'OMS annonce la suspension temporaire des essais cliniques avec l'hydroxychloroquine



Les essais cliniques avec l'hydroxychloroquine menés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) chez les patients atteints par la Covid-19 ont été suspendus par mesure de précaution.

L'annonce a été faite lundi soir par le Dr. Tedros Adhanom Ghebreyesus, le Directeur général de l'OMS. « Le comité directeur a suspendu la partie hydroxychloroquine de l'essai clinique de solidarité le temps que la question de la sécurité soit examinée. Les autres essais cliniques se poursuivent », a déclaré le Dr. Tedros lors d'un point presse.

Cette décision de l'OMS fait suite à la publication d'une étude vendredi dans la revue médicale The Lancet jugeant inefficace, voire néfaste, le recours à la chloroquine ou à ses dérivés, comme l'hydroxychloroquine, dans le traitement des patients atteints de la Covid-19.

« Les auteurs (de l'étude) ont rapporté que chez les patients recevant le médicament, lorsqu'il était utilisé seul ou avec un macrolide, ils estimaient un taux de mortalité plus élevé », a dit le Dr. Tedros.

La préoccupation de l'OMS sur l'hydroxychloroquine et la chloroquine porte sur leur utilisation dans le cadre du traitement du Covid-19, souligne toutefois l'agence onusienne. « Je tiens à réitérer que ces médicaments sont acceptés comme généralement sans danger pour les patients atteints de maladies auto-immunes ou de paludisme », a dit le Dr. Tedros.

Le chef de l'OMS a précisé que l'examen prendra en compte les données collectées jusqu'à présent dans l'essai de solidarité et en particulier les données disponibles randomisées robustes, afin d'évaluer correctement les avantages et les inconvénients potentiels de ce médicament.

ONU Info

COOPERATION

L'Arabie Saoudite se signale avec 7 tonnes de matériels anti COVID-19



Sept tonnes de matériels de lutte contre la COVID-19 en RDC comprenant de masques, de gans et du gel hydroalcoolique, don du gouvernement saoudien à la RDC, a été réceptionné lundi à l'aéroport international de Ndjili par le général des Forces armées de la RDC (FARDC), Kangudia Mbaya, médecin directeur de la Clinique de la cité de l'Union africaine(UA), siège de l'administration présidentielle.

« Nous sommes ce lundi 25 mai 2020 à l'aéroport de Ndjili, mandatés par l'autorité, pour réceptionner le don du gouvernement de l'Arabie Saoudite envoyé au Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo et au gouvernement », a déclaré le général médecin, ajoutant que « ces équipements,

en quantité importante, contribueront à la lutte contre le COVID-19 sévissant en RDC, et au renforcement des mesures barrières édictées par les autorités.

Ces équipements constituent une première partie d'un don annoncé par le gouvernement saoudien qui a promis d'offrir à la RDC 4 laboratoires de diagnostic performants, dans le cadre de la lutte anti COVID-19 en RDC, a révélé le général Kangudia.

Répartis dans 4 containers, en provenance d'Abu Dhabi, aux Emirats arabes unis, le don a été réceptionné en présence du vice-ministre des Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger Raymond Tchedy Patay

Bulletin épidémiologique

2.403 cas confirmés, 68 décès et 340 guéris

Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 2.403, dont 2.402 cas confirmés et 1 cas probable. Au total, il y a eu 68 décès (67 cas confirmés et 1 cas probable) et 340 personnes guéries. Le bulletin d'information du comité de riposte renseigne également:

- 333 cas suspects en cours d'investigation ;
- 106 nouveaux cas confirmés, dont 92 à Kinshasa et 14 au Kongo Centrale ;
- 3 nouvelles personnes sorties guéries dans la province du Kongo Centrale à Matadi ;
- 1 nouveau décès des cas confirmés à Kinshasa ;
- 1549 patients en bonne évolution.*

*Les 7 provinces touchées :

- Kinshasa : 2.198 cas ;
- Kongo Central : 165 cas ;
- Haut-Katanga : 17 cas ;
- Nord-Kivu : 15 cas ;
- Sud-Kivu : 4 cas ;
- Ituri : 2 cas ;
- Kwilu : 1 cas.

Les 10 zones de santé les plus touchées de Kinshasa jusqu'au 24 mai 2020*

- Limete : 248 cas
- Kokolo : 229 cas
- Binza Ozone : 194 cas
- Gombe : 176 cas
- Lemba : 157 cas
- Binza Météo : 107 cas
- Kintambo : 59 cas
- Lingwala : 52 cas
- Matete : 45 cas
- Kalamu1 : 44 cas

Une mission parlementaire plaide pour la libération conditionnelle de certains prisonniers à Kinshasa

La commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale estime que plusieurs prisonniers militaires devraient bénéficier d'une libération conditionnelle, afin de désengorger les prisons de Makala et Ndolo et éviter ainsi la contamination à la pandémie de Coronavirus.

Cette commission se dit préoccupée par la situation des prisonniers militaires et policiers notamment dans ces lieux de détention. Cette proposition a été faite par les

membres de cette commission après avoir effectué une tournée dans ces deux prisons de la capitale congolaise.

Pour la présidente de cette commission, Christelle Vuanga, tous les prisonniers militaires qui ont déjà effectué plus de cinq ans en prison, ou qui ont déjà purgé la moitié de leur peine, devraient être libérés, quelle que soit la raison pour laquelle ils ont été condamnés.

RO

La pasterollose bovine vaincue dans le Kwango

Le ministre de la Pêche et élevage, Jonathan Biaolusuka a annoncé lundi, la fin de l'épidémie de pasterollose bovine qui a décimé des milliers de bovins dans la province de Kwango. Le ministre de la Pêche et élevage, précise dans le communiqué qu'il y'a une quinzaine de jours, qu'une équipe de médecins vétérinaires sur place, conduite par Dr. Yav Mulinga, pour s'enquérir de la situation et y trouver le remède. Sur place, poursuit la source, 99,9% de bêtes ont été traitées avant de passer à la vaccination. Selon la même source, près de

6.800 (six mille huit-cent) bêtes ont été soignées sur les 15.000 (quinze mille) visitées.

Pour le ministre Biaolusuka, avec l'appui du gouvernement, son ministère ne ménage aucun effort pour relancer le secteur de la pêche et de l'élevage. « Nous comptons transformer les importateurs de vivres frais en producteurs locaux des vivres frais », a-t-il affirmé. Pour rappel, les provinces du Kwango et du Kwilu connaissent depuis 2018 une épidémie qui a traumatisé la vie des bovins et en a tué des milliers.

Kasai Central

Enfin, les malades à déformation physique soulagés

C'est depuis quelques mois que la ville de Kananga bénéficie de services sanitaires avec des interventions divers dans le domaine de la kinésithérapie, domaine qui présente beaucoup de peines au chef-lieu de la province du Kasai Central.

Soucieux de la situation de nombreux malades qui ne savent à quel sein se vouer, l'hôpital José Oudney de Kananga a fait recours à un spécialiste venu de Kinshasa pour apporter secours à une population en plein désespoir.

Arrivé à Kananga il y a plus de deux mois maintenant, docteur Denis Mundele dit avoir procédé pendant un mois à la consultation gratuite, pour dénombrer les cas en situation d'urgence.

« Je suis ici à Kananga pour compatir avec mes frères et sœurs qui sont dans le besoin; je m'occupe beaucoup plus de l'orthopédie, de la kinésithérapie et toutes les conséquences laissées par certaines maladies

comme les déformations physiques causées par la méningite », a lâché à L'INTERVIEW.CD, ce médecin spécialiste trouvé en pleine consultation ce samedi matin.

Docteur Denis Mundele se réjouit cependant des conditions de travail et de la qualité des matériels mis à sa disposition pour la réalisation de ses tâches.

« Il y a une bonne évolution depuis que je suis arrivé à l'hôpital José Oudney ici.

J'ai trouvé des matériels nécessaires qui me facilite les interventions, donc toutes les conditions sont réunies ici », a-t-il remercié.

Et comme difficultés rencontrées, l'homme parle des moyens financiers qui posent problème pour bon nombre de malades.

Une vingtaine de malades trouvés en attente dans cet hôpital ont salué la bonne évolution de leur prise en charge.

Assemblée nationale

JM. Kabund : la fin d'une illusion

Les députés ont destitué à une très large majorité le premier vice-président de leur Assemblée nationale.

La soirée aura été houleuse à l'Assemblée nationale et pourtant le vote de la pétition qui devait aboutir à la destitution de Jean-Marc Kabund-a-Kabund, par ailleurs président a.i. de l'UDPS par la seule décision de Félix Tshisekedi, ne faisait aucun doute.

En effet, depuis l'annonce de la victoire de Félix Tshisekedi à la présidentielle (sans que le moindre PV d'un bureau de vote n'ait jamais été publié), le parti présidentiel sait qu'il est et sera toujours sous la botte d'un pouvoir législatif national entièrement entre les mains du Front Commun pour le Congo (FCC) de Joseph Kabila.

La pétition du député du MLC Jean-Jacques Mamba, lancée au motif que le premier vice-président de l'Assemblée nationale aurait nui à l'image de son institution en assurant publiquement sur les ondes d'une radio kinoise que convoquer un congrès pour voter l'état d'urgence sanitaire face au coronavirus coûterait « 7 millions de dollars », un chiffre sans rapport avec la réalité, avait donc toutes les chances d'être votée si elle recueillait les 50 voix nécessaires (sur 500 députés) pour pouvoir être déposée.

En effet, si l'opposition a largement laissé les deux constituantes de la coalition au pouvoir se déchirer, cette pétition ne pouvait dès lors exister que si les membres du FCC décidaient d'apposer leur signature au bas de ce texte. A partir du moment où, parmi les signataires de la pétition, se retrouvaient une grande majorité de FCC, il ne faisait guère de doute que le texte irait au bout de son processus et déboucherait dès lors sur la destitution de Kabund-a-Kabund. Et de fait, sur 315 dé-

putés participant au vote en cette période de pandémie de Covid-19, 17 se sont opposés à la pétition, 9 se sont abstenus, tandis que 289 élus ont voté en faveur du texte.

Chaud le printemps dans les chambres congolaises

La tension entre Jean-Marc Kabund et Jeanine Mabunda, la présidente très kabiliste de l'Assemblée nationale n'est un mystère pour personne. L'éviction de Kabund, qui a tenté un dernier croche-pied à sa présidente quand celle-ci a mis au vote la pétition alors qu'un litige planait toujours sur une des signatures de la pétition, n'a rien arrangé. A travers cette inimitié, ce sont les limites de la coalition FCC - Cach (de Tshisekedi et... Kamerhe) qui apparaissent au grand jour. Et ce qui vient de se jouer à l'Assemblée nationale remet au premier plan les tensions de début mai au Sénat lorsqu'une sénatrice du parti de Modeste Bahati (ex-membre du FCC qui s'est rapproché de Cach), Madame Bijoux Goya Kitenge, avait tenté de mettre en difficulté le président de la Chambre Haute, Alexis Thambwe Mwamba. En cause des travaux de réfection de l'hémicycle et de ses abords à travers un contrat passé de gré à gré et sans être inscrit au budget.

Si le président Thambwe a été mis brièvement dans les cordes par un réquisitoire rondement mené et très très bien documenté de la sénatrice du Haut Katanga, l'homme, après une séance de déballage peu glorieux, s'est vite ressaisi, comprenant qu'il n'avait rien à craindre car - même si certains sénateurs pouvaient être tentés de jouer un tour pendable à l'ancien ministre de la Justice toujours très proche du premier cercle de la Kabilie - il disposait d'une large majorité plus que confortable au Sé-



nat pour lui assurer sa tranquillité.

Tout l'inverse de Kabund et des quelques « élus » de la plateforme Cach qui savent et à qui les kabilistes ont rappelé ce lundi soir qu'ils dépendaient exclusivement de leur bon vouloir... surtout en ce chaud printemps où Kinshasa bruisse, comme de coutume, de mille rumeurs.

La première annonce un remaniement en profondeur du gouvernement. Le Pre-

mier ministre Sylvestre Ilunga pourrait faire ses valises. Le nom de Matata Ponyo est régulièrement cité. La RDC de Tshisekedi a vécu à crédit depuis plus d'un an. Le Covid, la baisse des exportations et la fonte des prix des matières premières font que les caisses de l'Etat, déjà faméliques, sont désormais pratiquement entièrement vides et sans perspectives d'un mieux à court terme.

La RDC va devoir aller frapper rapidement aux portes des bailleurs de fonds internationaux. Le FMI et la Banque mondiale ont toujours eu un petit faible pour l'homme à la cravate rouge du Maniema. Le camp présidentiel, lui, a fini de brûler ses dernières cartouches en se montrant définitivement incapable de - simplement - réduire son train de vie.

De quoi envisager, dès lors, la mise en chantier de la seconde rumeur et la fin de la coalition Cach-FCC au pouvoir au profit d'une cohabitation qui renverrait l'UDPS et l'UNC dans l'opposition et laisserait Félix Tshisekedi seul face à son actuel allié. Un scénario qui devrait encore attiser les dissensions au sein de l'UDPS, privé de marquis et ne disposant que de quelques élus, et qui pourrait aussi mettre à mal la survie même de l'UNC, le parti d'un Vital Kamerhe, toujours détenu à la prison de Makala dans le cadre du dossier de détournements de fonds lors du programme des 100 jours du chef de l'Etat.

Kinshasa aime répandre ces rumeurs. Kabila est passé maître dans leur utilisation pour jauger de leur éventuel impact. Seule certitude, Kabund n'est plus le Premier vice président de l'Assemblée nationale, Kamerhe est toujours en prison et les caisses de l'Etat se vident chaque jour un peu plus.

Lalibre /LPE

En réaction à sa destitution

Jean-Marc Kabund: «je quitte ce poste la tête haute et sans compromission»

Jean-Marc Kabund a officiellement réagi peu après sa destitution du poste de 1er vice-président de l'Assemblée nationale intervenue tard dans la soirée du 25 mai 2020. Dans un tweet, le président de l'UDPS affirme quitter ce poste la tête haute. « C'est sans surprise pour moi », a signalé Jean-Marc Kabund dans un tweet, lui qui n'avait pas pris la peine de prendre part à la séance plénière mouvementée qui a abouti à sa destitution. « Ce passage en force du FCC est la preuve que le complot était ourdi et va au-delà de ma destitution. En vrai Tshisekediste, je quitte ce poste la tête haute et sans compromission. Fier d'avoir défendu notre idéal de combat, notre pouvoir et le Président », dit-il. Les députés congolais ont massivement voté pour sa destitution à la suite d'une plénière perturbée par une bagarre générale occasionnée par des députés de l'UDPS qui ont tenté jusqu'au bout d'empêcher ce vote. Les députés ont voté largement pour sa destitution sur 286 voix contre seulement 17. Augustin Kabuya, secrétaire général de l'UDPS, annoncé une prochaine rencontre des cadres du parti pour évaluer les « conséquences politiques » de cette destitution.

LPE

UDPS : Jean-Marc Kabund, le grand diviseur !

Y a-t-il une crise au sein du parti présidentiel ? Au regard des contradictions observées au sein de l'UDPS, une dissidence s'est créée. Elle conteste l'autorité de Jean-Marc Kabund, le président intérimaire du parti depuis l'élection de Félix Tshisekedi à la tête du pays. « Il y a crise parce qu'on est sorti des textes qui régissent l'UDPS. » Jacquemin Shabani l'affirme haut et fort. Celui qui, jusqu'il y a peu, était président de la commission électorale du parti, explique que l'article 26, qui règle la question de l'intérim à la tête de l'UDPS, a été violé au profit d'un mandat spécial. Et de conclure que l'UDPS ne peut prétendre aujourd'hui avoir de représentant légal.

Mais pour le nouveau porte-parole de ce parti, il n'y a pas de crise. « Aucun organe n'est en conflit avec la présidence de l'UDPS », rétorque Si-



mon Kalenga. Selon lui, des individus se font manipuler par des organisations ou des personnes extérieures au parti dans une conjonction d'intérêts obscurs dont le seul objectif est de faire échouer le mandat du président de la République Félix Tshisekedi.

Mettre tout le monde autour d'une table

Pour le nouveau porte-parole de

l'UDPS, ceux qui parlent aujourd'hui n'ont pas qualité ou n'ont plus qualité à le faire. Les organes au nom desquels s'expriment certaines personnes ont déjà changé d'animateurs. Selon nos sources, des efforts sont en ce moment déployés à l'intérieur du parti dans l'espoir de mettre tout le monde autour d'une même table et parvenir à une réconciliation.

RFI /LR

La longue cavale de Félicien Kabuga : un quart de siècle de complicités

Par Colette Braeckman

Lorsqu'un vieil homme courbé par les ans, la voix éteinte, le pas hésitant, comparaitra bientôt devant la justice internationale, les témoins auront du mal à associer cette image de décrépitude avec la longue histoire de haine, de violence et de mensonges de Félicien Kabuga, l'un des « génocidaires » les plus longtemps recherchés, les plus longtemps actifs.

Lorsqu'il voit le jour voici 84 ans, sur une colline proche de Ruhengeri, au pied des volcans, Félicien Kabuga est le fils d'un paysan pauvre qui appartient au groupe des Abakiga, les Hutus du Nord, frustrés par le colonisateur belge qui avait commencé par donner le pouvoir aux Tutsis. Grands, forts, combattifs, les Hutus du Nord serrent les rangs autour de Juvénal Habyarimana, originaire de la même région et surtout autour de son épouse Agathe Kanziga. Cette fille issue d'une famille noble espère retrouver son rang social en épousant un jeune militaire plein d'avenir. Petit commerçant au départ, Kabuga est doué pour les affaires, le commerce du thé, l'import export, la friperie. A la veille du génocide, celui qui est considéré comme l'homme le plus riche du Rwanda, actionnaire et fondateur de la Radio des Mille Collines, fournit les pièces de tissu bariolé qui seront l'uniforme des Interhahamwe et il fait venir de Chine 50.000 machettes, qui ne serviront pas d'outils agricoles mais seront distribuées aux miliciens.

S'il est devenu membre éminent de l'Akazu, « la petite colline », c'est-à-dire le clan présidentiel, c'est avant tout par cooptation familiale. Car ce père de onze enfants a bien « placé » sa progéniture : l'une de ses filles a épousé Jean-Pierre, le fils aîné d'Habyarimana, une autre a choisi Augustin Ndirakobuca qui était l'influent ministre du Plan, un autre des beaux fils est Fabien Singaye que l'on retrouvera dans les années 90 comme deuxième secrétaire à l'ambassade du Rwanda en Suisse. Accusé d'espionner l'opposition rwandaise en exil, il sera expulsé et mettra ses talents au service de la France.

Aujourd'hui la famille nombreuse s'est repliée en Europe : quelques enfants résident dans la banlieue parisienne, d'autres en Angleterre mais neuf d'entre eux, naturalisés belges dès les années 2000, sont domiciliés entre Neder Oven Hembeek, Halle, Waterloo... Depuis longtemps les enquêteurs de la justice internationale estiment que cette fratrie représente la meilleure piste pour remonter jusqu'au père. Albert Toch, qui fut longtemps enquêteur pour le TPIR se souvient d'un échec

fracassant : « en 2017, nous avions supposé que Kabuga tenterait d'assister aux obsèques de son épouse et, pensant l'intercepter, nous avions entouré l'église de Waterloo. Mais nous sommes rentrés bredouilles. » Jusqu'à son arrestation, c'est le noyau familial qui a longtemps protégé l'ancêtre : durant plusieurs années, le vieux monsieur taciturne a vécu, très discrètement et en mauvaise santé, dans un appartement d'Asnières, (Hauts de Seine). Les temps ayant changé, la police française, bien décidée à répondre aux requêtes du procureur Serge Brammertz, à la tête du « Mécanisme » qui a succédé au Tribunal Pénal international sur le Rwanda, avait placé les lieux sous écoute téléphonique. Le confinement pour cause de Covid 19 a fait le reste : « une fois qu'on a eu de bonnes raisons de penser qu'il y avait quelqu'un d'autre dans l'appartement, on a décidé d'ouvrir la porte » raconte à la presse le colonel Eric Emeraux « mais on n'était pas sûr de ce qu'on allait trouver ». Après avoir enfoncé la porte, les 16 policiers d'élite du peloton d'intervention de la garde républicaine ont ainsi découvert l'un des hommes les plus recherchés de la planète, pour lequel les Américains avaient promis de 5 millions de dollars à celui qui aiderait à le retrouver.

Comment, malgré un mandat d'arrêt international, une notice rouge d'Interpol et une telle prime, Kabuga a-t-il pu, durant un quart de siècle, déjouer les limiers rwandais et les enquêteurs du TPIR ? Le comment, c'est aussi le pourquoi.

Le commerçant enrichi, le fondateur de la radio des Mille Collines, l'homme qui, à travers le Fonds de défense nationale assurait la logistique des Interhahamwe et contrôlait les entreprises d'Etat était aussi un homme qui savait cultiver ses relations et qui entretenait des contacts au plus haut niveau, à Kinshasa, au Kenya, en Suisse, en Allemagne, en Belgique... Sans oublier la France qui dès avril exfiltre sa femme et ses enfants, réfugiés à l'ambassade. Au lendemain de la victoire du FPR, en juillet 1994, Kabuga s'envole pour la Suisse où son gendre Singaye a mis sa fortune en lieu sûr. Après son expulsion de Suisse, en août 94 il est renvoyé au Zaïre puis on le retrouve au Kenya, un pays où il compte de nombreuses relations d'affaires. Il y est protégé par le président Arap Moi, qui accueille aussi la veuve d'Habyarimana, Agathe Kanziga. A Nairobi, résidant dans le quartier Karen, une zone résidentielle, Kabuga ne se contente pas de veiller sur sa famille et sur sa fortune, mettant dans la balance les 20 millions de dollars dont il dispose et qu'il utilise pour s'acheter des protections, il

s'emploie aussi à préparer une offensive pour chasser le FPR de Kigali.

« Le 18 juillet 1997, nous l'avons manqué de justesse » se souvient Albert Toch, qui à l'époque travaillait pour le TPIR. « Nous avions encerclé le quartier où il vivait mais il réussit à s'enfuir de justesse et cette opération ratée fit un mort. » C'est durant son séjour au Kenya que Kabuga monte un puissant réseau à la fois commercial et militaire et on retrouvera la trace de l'homme d'affaires à Madagascar. Car lorsque l'armée d'Habyarimana franchit la frontière du Kivu, à la faveur de l'Opération française Turquoise, elle emmène avec elle les coffres et les dossiers de la Banque nationale du Rwanda, les documents de l'Etat et surtout les armes de l'armée vaincue. Militaires et officiers sont accompagnés de milliers de miliciens Interhahamwe qui se réorganiseront dans les camps de réfugiés du Kivu, nourris sinon protégés par l'aide internationale. Kabuga veille au financement de la « reconquista » et, explique le journaliste du Monde Jean-Philippe Remy, il met sur pied un vaste réseau fondé sur l'exploitation des matières premières de l'Est du Congo, dont le coltan du Kivu. Ce qui lui permet d'acheter les armes de la milice hutue qui prendra le nom de FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda). Cette « armée de la forêt » sèmera la terreur au Kivu jusqu'à ce qu'en 2020 des opérations menées par l'armée congolaise avec le probable soutien de conseillers rwandais lui infligent de sérieux revers, asséchant du même coup les sources de financements et privant Kabuga d'une partie de ses moyens. Comme par hasard les plus audacieux des FDLR portent le nom de « CRAP » (commandos de recherche et d'action en profondeur), un acronyme qui est celui des forces spéciales françaises.

Après le Kenya, doté de 28 passeports différents, Kabuga voyage et séjourne en Europe : la justice internationale retrouve sa trace en Allemagne (où les FDLR ont leur quartier général) au Grand Duché de Luxembourg, en Belgique du côté d'Arlon. A Francfort, où il venait de subir une opération, il échappe de justesse à une filature, mais l'un des enquêteurs se souvient avoir vu son gendre piétiner une clé USB pour tenter de la détruire : « nous avons tout de même pu retrouver sa fiche d'admission à l'hôpital et la photo figurant sur son passeport, la même qu'aujourd'hui... »

En France, Kabuga peut compter sur l'appui de son gendre Fabien Singaye. L'ancien diplomate a de l'entregent : il connaît François de Grossouvre, (l'ami de François Mit-

terrand, « suicidé » le 7 avril 1994), il s'est lié d'amitié avec Paul Barril, alias « Bravo », l'ancien chef du GIGN qui reconnaîtra dans ses mémoires avoir été en opération sur une « colline perdue d'Afrique » la nuit du 6 avril 1994. C'est Barril qui demandera à Singaye de traduire les échanges radio à l'aéroport de Kanombe dans les minutes qui suivirent l'attentat contre l'avion présidentiel et c'est lui aussi qui présentera cet homme bien informé au juge Bruguière qui le désignera comme traducteur. Sans s'être rendu au Rwanda mais disposant d'un informateur de premier plan, qui lui traduira les dépositions de plusieurs transfuges, le magistrat, sans surprise, conclura à la responsabilité du FPR dans l'attentat contre l'avion présidentiel. Par la suite, cette thèse sera mise à mal par le juge français Trevidic qui, lui, avait enquêté sur le terrain.

Par la suite Fabien Singaye travaillera pour la société française Areva ainsi que pour Georges Forrest, (nous le rencontrerons lors d'une réception organisée par l'homme d'affaires). Il conseillera aussi les présidents Bozize puis Touadéra en Centrafrique.

Si les enquêteurs veulent remonter le fil des relations de Kabuga en France et dénouer le réseau de ses protections, la piste de Fabien Singaye devrait les mener aux avant postes de la « Franceafrique », au pied de la « pyramide du mensonge » édifiée en bord de Seine depuis un quart de siècle.

Elle les mènera aussi vers une petite maison de Courcouronnes dans l'Essonne où réside Agathe Habyarimana, protégée par l'Etat français qui a rejeté la demande d'extradition présentée par Kigali. Un homme d'affaires belge Filip Saks se souvient d'y avoir régulièrement rencontré Jean-Luc Habyarimana en compagnie de Fabien Singaye, lors de réunions consacrées à des négociations financières visant à créer en Afrique une fondation humanitaire. Saks se retira lorsqu'il apparut que le véritable objet de la fondation et des collectes de fonds était la poursuite de la guerre et le renversement du régime de Kigali.

S'il est transféré à La Haye, Kabuga racontera-t-il tout cela ? Les enquêteurs en doutent : l'homme est âgé, malade, les preuves de son implication, remontant à un quart de siècle, seront difficiles à établir. Quant aux éléments plus récents, portant sur les appuis dont le financier du génocide a disposé en Europe, qui, -à part les victimes-, tient réellement à connaître une vérité qui dérange ?

ONU: Un rapport accablant sur le Rwanda prévu pour Juin 2020

Comme chaque année, un groupe d'experts mandaté par l'ONU pour la RDC adresse un rapport au conseil de sécurité sur la situation sécuritaire du pays mais aussi de la région. Cependant, le rapport de cette année, épinglerait particulièrement le régime rwandais pour avoir envoyé des troupes dans les territoires congolais, et surtout d'y avoir mené des exactions contre les réfugiés rwandais et les populations civiles locales.

Depuis un mois et demi, plusieurs associations de la sociétés civiles congolaises alertent l'opinion internationale sur la présence des troupes rwandaises dans la région mais surtout sur les exactions commises par ces dernières. D'après ces acteurs de la société civile, le bilan s'élèverait à une centaine de civils tués, des maisons brûlées ainsi des viols constatés.

La procédure habituellement suivie pour la remise dans ce type de rapport exige que le rapport soit d'abord envoyé au pays concerné afin que celui-ci soit mis au courant des allégations avant sa sortie officielle et d'éventuelles sanctions par le conseil de sécurité. Actuellement, la présidence de ce comité est aux mains de l'Estonie.

Le Rwanda aurait donc reçu ce rapport fin Mars. Le contenu de ce dernier pointant la responsabilité du régime dans la violation de la souveraineté congolaise mais surtout des exactions commises. La sortie de ce rapport renforce encore plus la fin de l'idillie et la complaisance de certaines grandes puissances envers le général Paul Kagame et son régime. Ceci expliquerait l'attitude tendue et défensive du président Paul KAGAME lors de la conférence de presse qu'il a tenue en vidéoconférence le 27 Avril dernier. Une vidéoconférence durant laquelle il nie catégoriquement la présence des soldats rwandais sur le territoire congolais, pointant plutôt du doigt le Burundi voisin l'accusant des mêmes faits.

Le régime pressé par le calendrier lié à la sortie de ce rapport et surtout d'éventuelles sanctions, s'est empressé d'intensifier l'envoi des troupes et matériels militaires en territoire avant la sortie de ce celui-ci. Le matériel, l'effectif ainsi que les moyens logistiques mis en œuvre en témoigne. On parle de plus de 8000 hommes dont sa prestigieuse force spéciale. Ce déploiement est facilité par certains éléments des FARDC et des autorités de Kins-



hasa.

L'objectif avéré de cette traverse était d'en finir avec les réfugiés rwandais vivants à l'est mais surtout de s'attaquer aux FDLR. Cette opération qui a duré 3 semaines avec d'intenses combats s'est soldé par le retrait des RDF de certaines zones à la suite de plusieurs pertes d'hommes à leur sein. C'est durant également la même période que les militaires Rwandais vont assassiner les gardes du Parc Virunga. Cet échec serait l'une des raisons pour lesquels le général Patrick Nyamvumba, le ministre de la sécurité intérieure et ancien chef d'état-major général a été limogé. Il serait l'heure actuelle en détention avec d'autres généraux pour tentative de coup d'Etat.

Le 16 avril dernier, le Président Paul Kagame a eu un entretien par vidéoconférence avec Kersti Kaljulaid, la présidente de la République d'Estonie. Officiellement, la discussion porté la coopération en matière de technologie pour lutter contre le COVID 19 mais il est certain que la sortie du rapport a été le centre des discussions. En effet l'Estonie préside le conseil de sécurité qui est censé recevoir le rapport.

Le lobbying ayant toujours été le fer de lance du régime lui permettant depuis plusieurs années d'échapper à des sanctions, cet entretien pose question surtout que des exactions sont commises envers les réfugiés rwandais et population locale. Il est clair qu'une fois de plus, il y a une tentative de vouloir étouffer l'affaire et de blanchir une armée devenu la milice personnelle du général Paul Kagame

Nous espérons que cette fois ci la communauté internationale regardera la réalité en face afin de pouvoir mettre Paul KAGAME face à ses responsabilités et éviter que la région ne sombre encore plus dans le chaos.
Migambi Sergueï
The Rwandan

En Libye, des avions russes font craindre le pire

En déployant des avions de combat en Libye, la Russie vole au secours de son protégé le maréchal Khalifa Haftar. Ce dernier est très affaibli depuis deux mois par l'intervention de la Turquie qui soutient le camp libyen rival de Fayed al-Sarraj. Moscou risque d'aggraver encore une guerre civile qui dure depuis 2011.

Combien d'avions la Russie a-t-elle envoyés en Libye ? Officiellement aucun ! Comme, officiellement, Moscou n'a rien à voir avec le déploiement de 500 à 2 000 mercenaires russes, qui a permis au maréchal Khalifa Haftar de lancer, il y a maintenant un an, une offensive annoncée comme décisive contre son rival de Tripoli. Pourtant, depuis une semaine, les experts de l'Onu, mandatés pour recenser les violations (innombrables !) de l'embargo sur les armes, enquêtent sur l'arrivée en Libye d'au moins huit avions de combat de fabrication russe.

La photo d'un Mig29, prise le 19 mai sur la base d'al-Joufra, circule sur des sites internet spécialisés.

Dimanche, l'armée américaine a directement accusé la Russie. Les chasseurs Mig29

et les bombardiers Sukoi24 ont été transférés de Syrie et repeints aux couleurs de l'armée d'Haftar. Personne n'est dupe : pour ce type d'engins, les pilotes sont forcément des militaires russes ou des mercenaires. Dans la capitale Tripoli (à l'ouest), le Gouvernement d'accord national (GNA) est présidé par le Premier ministre Fayed al-Sarraj, 59 ans. Reconnu par l'Onu, le GNA s'appuie sur des milices islamistes et les combattants de puissantes tribus de la cité marchande de Misrata. Outre le soutien symbolique de la communauté internationale, le GNA est aidé financièrement par le Qatar et surtout militairement par la Turquie.

Basé en Cyrénaïque, (à l'est), le maréchal Khalifa Haftar, 76 ans, ancien général disgracié de Kadhafi, revenu d'exil en 2011, a unifié des forces disparates autour de son Armée nationale libyenne (ANL). Haftar est soutenu par l'Égypte, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite qui financent des mercenaires soudanais. Sans oublier les paramilitaires russes qui combattent pour lui avec le feu vert du Kremlin...

(avec Ouest-France)

Burundi

Évariste Ndayishimiye, de la guérilla au pouvoir

Dimanche, le candidat du parti au pouvoir, Évariste Ndayishimiye, a remporté l'élection présidentielle sans surprise. À 52 ans, Évariste Ndayishimiye accède donc à la magistrature suprême après avoir été pendant quinze ans dans l'ombre du président sortant Pierre Nkurunziza.

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique en 2006, puis tour à tour chef de cabinet militaire et civil du président, Évariste Ndayishimiye est un pilier du système au pouvoir depuis quinze ans. Ce fervent catholique, originaire de la région de Gitega est un fidèle de Pierre Nkurunziza. À la fin des années 1990, les deux hommes gravissent un à un les échelons de la rébellion qu'Évariste Ndayishimiye avait rejoint après avoir échappé en 1995 à un massacre d'étudiants hutus perpétré par des extrémistes tutsis.

Ce dernier devient l'un des principaux chefs militaires de la rébellion. À ce titre, il participe en 2003 à la signature de l'accord de cessez-le-feu qui met fin à la guerre civile. À partir de là, l'ascension du général Ndayishimiye se fait dans l'ombre de Pierre Nkurunziza. En 2016, il devient secrétaire général du CNDD-FDD et quitte l'armée pour pouvoir prétendre à la magistrature suprême. Le 26 janvier 2020, il est intronisé comme candidat du parti au pouvoir.

Pas le préféré de Nkurunziza

Pierre Nkurunziza préférerait pourtant la candidature du président de l'Assemblée nationale Pascal Nyabenda, mais il finit par céder sous la pression d'un petit groupe de généraux qui ne voulaient pas d'un civil à la tête de l'État. La question est maintenant de savoir si Évariste Ndayishimiye parviendra à s'émanciper de ces généraux et de son prédécesseur et à réconcilier un pays en crise depuis cinq ans.

Le candidat du parti au pouvoir a rem-



porté lundi 68,72 % des voix, contre 24,19 % pour son adversaire du Conseil national de la liberté (CNL), Agathon Rwaswa. Un résultat immédiatement qualifié de "masquerade électorale" par l'opposition, qui a prévenu qu'elle comptait déposer un recours devant la Cour constitutionnelle. Le CNL dénonce depuis mercredi les pressions exercées sur ses assesseurs, dont certains ont été arrêtés, ainsi que des fraudes massives. En cas de recours infructueux de l'opposition, le général Ndayishimiye, 52 ans, succédera au président Pierre Nkurunziza. Au pouvoir depuis 2005, celui-ci avait décidé de ne pas se représenter pour un quatrième mandat et avait adoubé le militaire comme son héritier. "Tout porte à croire que Pierre Nkurunziza, qui se retire sur le lourd contentieux de son troisième mandat controversé, responsable de plus d'un millier de morts et de l'exil de près d'un demi-million de ses compatriotes, est parti du pouvoir sans être vraiment parti", note Le Pays. "Avec cette élection censée refermer la douloureuse parenthèse des quinze ans de pouvoir du pasteur-président [...], on peut dire que le Burundi a manqué l'occasion de se réconcilier avec lui-même", estime le quotidien.

avec rfi et courrier international

Côte d'Ivoire

Le parti de Gbagbo lance une «opération inondation électorale»

Le Front populaire ivoirien (FPI) de l'ex-président Laurent Gbagbo a lancé lundi à Abidjan l'opération inondation électorale, pour inciter ses militants à s'inscrire massivement sur les listes en vue des prochaines élections présidentielle et législatives dans cinq mois. « Le comité électoral du FPI met en mission 206 délégations à l'assaut de tout le territoire national et de la diaspora ivoirienne en vue de la sensibilisation et de la mobilisation des militants et des électeurs », explique le parti dans un communiqué.

Cette vaste mission sur trois jours, du 5 au 7 juin, a pour objectif « l'acquisition des documents administratifs (notamment de cartes d'identité) par les militants et électeurs en vue de leur inscription sur la liste électorale 2020 », selon le texte.

Le FPI pro-Gbagbo poursuit son changement de stratégie annoncé fin 2019, après avoir boycotté les élections depuis 2011 et la chute de Laurent Gbagbo puis son transfèrement à la Cour pénale internationale (CPI).

Le parti s'était scindé en deux factions: d'un côté les « Gbagbo ou rien (GOR) », de l'autre des « rénovateurs » représentés par l'ancien Premier ministre Pascal Affi N'Guessan qui continuaient de participer à

la vie politique.

Le 30 avril, les deux principaux partis d'opposition ivoiriens, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bédié et le FPI pro-Gbagbo ont signé un « accord politique » en vue des élections présidentielle et législatives prévues fin octobre, sans toutefois parler d'alliance.

Les deux partis avaient assuré fin décembre 2019 qu'ils présenteraient tous deux des candidats à la présidentielle.

L'éventuel retour de Laurent Gbagbo, en liberté conditionnelle en Belgique, est une des grandes inconnues de la politique ivoirienne. Acquitté en première instance de crimes contre l'humanité par la CPI, M. Gbagbo doit attendre que la Cour statue sur l'appel du parquet qui a contesté le verdict. Deux candidats à la présidentielle se sont déjà déclarés.

Le parti au pouvoir a désigné en mars le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, proche du président Alassane Ouattara.

L'ancien chef rebelle Guillaume Soro, ex-allié du président Ouattara, s'était déclaré le premier mais fait face à plusieurs procédures judiciaires et vit en exil en France. (avec AFP)

« Icône de la nation » de Pablo Sing sur le marché ce 30 mai

Soucieux de s'imposer sur la scène musicale congolaise, le jeune artiste-musicien Pablo Sing annonce pour ce 30 mai 2020, la sortie de son deuxième titre intitulé « Icône de la nation ». Une chanson qui est pour lui une manière de réveiller la conscience de la jeunesse congolaise qui depuis un certain temps est renfermée dans la rêverie et est trop attentiste par manque d'initiative personnelle.

« J'ai donné ce titre pour motiver les jeunes faiblards qui ne pensent plus à rien, qui ne visent plus loin, qui sont découragés en leur disant que dans la vie, il faut se battre pour devenir un jour utile dans une entité et dans la famille », nous a confié l'artiste.

A en croire Pablo, cette chanson comprend beaucoup de vérités de la vie quotidienne dont il a fait mention et invite par ailleurs, tous les jeunes congolais à l'écouter une fois sur le marché, car elle est à la fois une interpellation et un enseignement.

Biographie

De son vrai nom Paluku Ngond'jili, Pablo Sing est un jeune artiste-musicien congolais, compositeur, danseur, acteur et interprète, né le 22 juin 2000, à Luanda, en Angola

et qui depuis quelques années, vit à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo.

Finaliste en 6 année des humanités, option commerciale de gestion au complexe scolaire Alliance Ouest Africaine, une école islamique située à Kinshasa. Pablo Sing a débuté sa carrière musicale en 2015 en chantant à la maison.

Voulant embrasser une carrière professionnelle, il débute comme tout artiste avec beaucoup de difficultés et sans soutien matériel ni financier. Mais depuis plus d'une année, il bénéficie de l'aide de quelques entrepreneurs congolais qui ont décidé de faire confiance à son talent.

Dans sa discographie, ce jeune artiste-musicien n'a pas grand-chose, mais promet beaucoup grâce à son savoir-faire, car pour lui, la musique est toute sa vie. En 2019, il sort son premier titre intitulé « J'étais prêt à t'aimer » qui a fait son chemin, malgré une promotion qui ne répondait pas aux attentes de l'artiste.

Inspiré par Fally Ipupa, Maître Gims, Hiro le coq, Dadju, etc, Pablo veut lui aussi faire une carrière élogieuse comme ses aînés et imposer son style sur la scène musicale congolaise et internationale.

Beni Joël Dinganga

Sortie prochaine de deux courts-métrages sur la lutte contre la Covid-19

La crise sanitaire qui frappe le monde entier n'épargne aucun secteur. Les artistes qui sont aussi sur la liste des plus touchés n'arrêtent pas de créer malgré tout. Si les musiciens ont enregistré des chansons et font des concerts Live, les cinéastes, surtout congolais, sont peu nombreux à se jeter à l'eau. L'un d'eux s'est démarqué pour produire des œuvres visuelles animées et didactiques, Yann Matanda qui a fait d'une pierre, deux coups : « To vanda na ndaku » (Restons à la maison) et « To lata masque » (Portons le masque).

Réalisé et produit par Yann Matanda dit Fantôme, les deux courts-métrages qui ont été tournés entièrement à Kinshasa seront diffusés sur les chaînes kinoises à partir de ce week-end, à en croire son promoteur qui attendait les derniers réglages avec des partenaires.

Selon lui, les deux films montrent les comportements à afficher par les Congolais face à la pandémie du coronavirus qui décime des pays européens et américains et fait ses pas de tortue en Afrique depuis près de six mois déjà.

Le premier est titré ; « Tala tovanda na ndaku » ; qui dure 15' raconte l'histoire d'un homme déjà contaminé sans s'en rendre compte,

boycotte les mesures préventives du confinement et décide de vaquer librement à ses occupations, qui finira par contaminer 25 autres personnes en une journée. Et ces dernières contaminent d'autres personnes en l'espace des deux semaines. Et le nombre total va remonter de 25 à plus de 150 personnes contaminées.

Et le second film de 10', « Tala tolata masque » relate les caprices d'un père de famille qui refuse de porter le masque soit disant qu'il se sent étouffé et gêné, sort sans masque en utilisant une astuce pour berner la police et échapper à l'amende mais finit par attraper le virus et contaminer toute sa famille.

La diffusion de ces films, apprend-on, se fera dans différentes chaînes nationales ainsi qu'internationales, car les deux œuvres servent avant tout à sensibiliser le peuple du monde au respect strict des gestes barrières, moyen pour lutter contre la pandémie à coronavirus. Selon Yann Matanda, dans le cadre de la sensibilisation de proximité sur la lutte contre la Covid-19, il reste disponible pour mettre les deux œuvres à contribution pour des projections sur des lieux publics à part la campagne dans les médias classiques.

B.J.D

Marie-Rose Luzolo Wemba :

«C'est avec la permission de mes enfants que je vends la résidence de Papa Wemba de Ma Campagne»



En marge de la célébration des 5 ans du décès de Papa Wemba, nous avons été conviés à deux réunions chez Jules Masua, présidées par le vice-président du Sénat en qualité d'ami de l'artiste.

Après la dernière réunion, j'ai eu un entretien à cœur ouvert avec la veuve Shungu Wembadio (elle fait la différence entre son défunt mari et l'artiste dont elle était également fanatique).

De notre entretien, j'ai retenu ceci : « Tous mes enfants ont décidé que l'on vende la maison pour acheter une autre à Paris en souvenir de leur Papa, car ils ne souhaitent pas revenir à Kinshasa. S'agissant des autres enfants, avec la famille, nous nous sommes mis d'accord et nous leur avons offert une autre maison ».

A ma question de savoir pourquoi elle n'accepte pas les autres enfants de son défunt mari, elle répond, « aucune femme au monde ne peut accepter qu'on lui amène 35 enfants à la maison ». Et d'ajouter : « De tous les enfants hors mariage, je connais Julie appelée affectueusement Koukouna (aînée de 4 mois de kady) car avec sa mère Marie Véronique, j'avais été rivale et nous avions, à nos débuts, ha-

bité avec sa mère dans la même parcelle à Molokai jusqu'au jour où la maman Nlondo l'avait jetée dehors. Elle a un moment habité avec nous à Aulnay-Sous-Bois avant de partir. Elle était là lors du deuil puis elle a disparu d'elle-même. Pour tout te dire, avec elle il n'y a pas de soucis ».

Marie-Rose Luzolo regrette les promesses faites non tenues par les autorités notamment pour la construction du mausolée et des monuments à son effigie. C'est ainsi qu'elle a dit recourir aux proches de son mari dont les noms revenaient très souvent dans ses conversations.

Elle a voulu à cette occasion remercier le vice-président du Sénat, Samy Badibanga, pour avoir accepté de présider ce comité autour des autres, l'abbé Koko également et bien d'autres comme les Riva, Henri Wanya, etc.

Pour avoir rencontré le Seigneur, elle a demandé pardon à toutes les personnes qu'elle aurait offensées et pardonné celles qui lui ont causé du tort.

Pour conclure, elle m'a annoncé qu'elle va écrire un livre-entretien pour raconter ses moments de bonheur et des mésaventures avec son artiste de mari.

EIKB65/ E-JOURNAL

Congo Fashion Week attend l'évolution de la situation actuelle pour fixer la tenue de la nouvelle édition

La crise sanitaire continue de frapper le monde en plein fouet. L'industrie culturelle et créative semble la plus touchée puisque tout est presque aux arrêts. Depuis mi-mars, Kinshasa n'accueille plus une seule activité culturelle publique. Les organisateurs des événements majeurs ont brusquement reporté sine die leurs programmations. Ceux qui tiennent en haleine les grandes vacances sont, eux par contre, aux aguets. Congo FashionWeek (CFW), Kinshasa Jazz, Jazzkif, Red One, African Forum Music, Soirée des arts.cd, Kukiél et ses potes, Festival International de la rumba et de l'Elégance (FIRE), le Festival socio-culturel de la Tshangu (Fetsha) ne se sont pas encore prononcés concernant la tenue de l'édition 2020.

Parmi eux, la fondatrice du Congo Fashion Week s'est montrée positive. Ma-

rie-France Idikayi pense que « étant donné que Congo FashionWeek est un événement de masse, il est tout à fait normal que nous soyons directement affectés par la crise sanitaire du Covid-19. Nous observons l'évolution de la situation actuelle. Et nous communiquerons au mois de juillet sur sa tenue ou pas cette année et dans quelles conditions », Marie France IDIKAYI, fondatrice de Congo Fashion Week.

Événement international créé en 2011 dans le but de créer un écosystème favorable à la promotion des stylistes modélistes et experts du secteur de la mode congolaise en pleine croissance, Congo Fashion Week vise la vulgarisation du talent local sur la scène internationale et sensibilise les acteurs mondiaux de la mode sur l'importance d'investir en République Démocratique du Congo et en Afrique francophone.

B.J.D

Révélations d'un quotidien belge (DH)

Meschack Elia, ancienne cible des Mauves l'hiver dernier avait en fait... 5ans de plus !

S'il est condamné par la FIFA, Elia risque entre quatre et six mois de suspension. Les Youngs Boys, eux, encourent une interdiction de transfert pour deux mercatos

Le procès à la Fifa de Meschack Elia, l'attaquant congolais qu'Anderlecht voulait acheter au TP Mazembe l'été passé, rebondit de façon surprenante.

Souvenez-vous de l'été passé : avec le retour de Vincent Kompany au RSCA, les contacts entre le Sporting et le TP Mazembe, club où le papa du Diable avait joué, sont renoués.

Deux joueurs arrivent en test : Arsène Zola et Meschack Elia. Le second fait forte impression et Anderlecht veut le conserver. Un accord sur le montant du transfert est trouvé avec le TP Mazembe le 21 août 2019 mais le joueur ne se présentera jamais au rendez-vous, le 27 août, pour signer son contrat définitif au Sporting.

Elia a fui en Suisse. Conseillé par Nicolas Onissé, également agent d'Adrien Trebel, il veut signer aux Young Boys de Berne. Le joueur estime qu'il est libre de contrat et qu'il peut donc s'engager gratuitement où il le désire.

L'imbrroglio vient de la date de naissance d'Elia. Il serait né le 6 août 1996 selon Mazembe et le 6 août 1997 selon le joueur. Une année qui change tout au niveau légal pour la signature de son contrat pro à Mazembe en 2014 :

Né en 1996, il était majeur et avait le droit de s'engager pour une longue durée.

Né en 1997, il était mineur et n'avait pas le droit de signer pour plus de trois ans.

Selon le joueur, il était donc libre au bout des trois ans de contrat en 2017. Ce que Mazembe réfute. Le club congolais invoque aussi un



second contrat, une prolongation de cinq ans signée en 2018.

Elia refuse de revenir à Anderlecht pour signer. Les Young Boys patientent puis introduisent une demande d'affiliation du joueur le 5 février. Dans la foulée, le TP Mazembe dépose plainte à la Fifa. La fédération internationale autorise tout de même Elia à jouer de manière provisoire, en attendant le verdict. Il signe officiellement aux Young Boys le 18 février et fera une seule apparition en championnat avant l'arrêt dû au coronavirus.

La procédure (écrite) s'engage entre les Young Boys, Elia et le TP Mazembe. Dans sa dernière réplique, le joueur dit avoir été contraint et forcé de signer sa prolongation de contrat à Mazembe

en 2018. Il ajoute qu'il a également été séquestré et privé de moyens de communication quand il est arrivé à Anderlecht.

Une accusation que le RSCA réfute. L'agent mandaté par le Sporting, Jacques Lichtenstein, aurait même logé Elia à l'hôtel des Diables à Tubize, tout en lui offrant un iPhone.

Mais un autre élément, tout neuf, va faire basculer le litige : la première licence d'Elia au Congo a été retrouvée. Il n'est pas né le 6 août de l'année 1997 ou 1996 mais en... 1992. Il file donc sur ses 28 ans. De quoi mettre en péril la défense du joueur mais aussi celle du club suisse.

AS V.Club : Tango Four démissionne



Selon les sources très proches et crédibles de V.Club, le président de coordination des Dauphins noirs la capitale, Gabriel Amisi dit Tango Four rend le tablier.

L'annonce officielle de cette démission sera faite ce jeudi 28 mai 2020, après le dépôt de ladite démission au Conseil suprême.

Le président de coordination de

V.Club précise qu'il a suffisamment servi son club de cœur et qu'il était temps pour les Bana mbongo de trouver son successeur, pour le bien des Vert et noir.

Il partira sans emmener avec lui un seul joueur de Vita à qui il a légué un staff technique responsable, soutient la source.

L'Objectif

BOXE

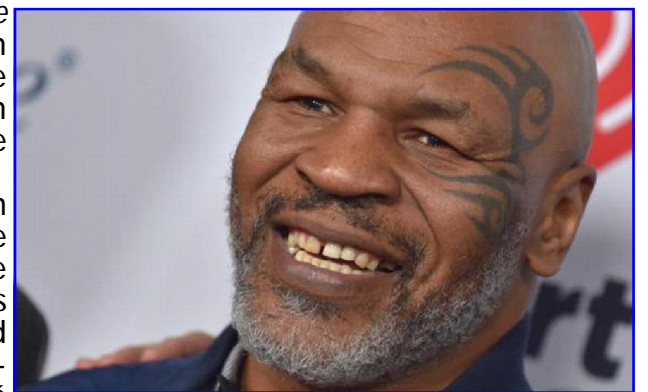
Mike Tyson confirme son grand retour sur les rings à 53 ans

« Je suis dans la meilleure forme de ma vie », a confié « Iron Mike », qui se prépare pour participer à un combat caritatif, comme le relate « Le Parisien ».

À 53 ans, Mike Tyson n'est pas KO. Loin de là. Le sulfureux boxeur vient même de prendre de court tous ses fans en annonçant son grand retour sur les rings. Le New-Yorkais n'avait pas chaussé ses gants depuis près de 15 ans, date d'une cuisante défaite contre Kevin McBride, comme le rappellent nos confrères du Parisien, dimanche 24 mai.

« Je suis dans la meilleure forme de toute ma vie. Dieu a été misericordieux avec moi. Je vais continuer comme ça, je me sens bien. Je suis à 104 kilos maintenant. Je me prépare, tu sais. Je me prépare à aider ceux qui ont eu moins de chance que moi. Je vais le faire, ce combat caritatif », a confié le sportif au rappeur Lil Wayne, qui l'interviewait dans le cadre de son Young Money Radio Show.

Boxeur philanthrope



La terreur des rings – l'oreille d'Evander Holyfield s'en souvient sans doute encore – compte verser les fruits de ce futur combat aux plus démunis. « Je vais prendre cet argent et aider les sans-abri et ceux qui sont accros, parce que j'ai été un sans-abri et que j'ai été accro », développe l'icône américaine.

Pour l'heure, aucune information n'a filtré concernant le nom du futur adversaire de Tyson. Une seule chose est sûre : il s'agira d'un grand nom de la boxe. « Il y a tellement de monde qui veut disputer ce match », assure celui qui évolue dans la catégorie poids lourds. Et « Iron Mike », en bon communicant, de donner l'eau à la bouche à ses fans : « Tu n'en reviendras pas quand on les rendra publics. »

Le Point Sports

Sécurité nationale

Félix Tshisekedi charge les chefs militaires

En prélude à la réunion du Conseil supérieur de la défense nationale, Félix Antoine Tshisekedi, commandant suprême des FARDC et de la police, a réuni les responsables des services de sécurité civile et militaire, lundi 25 mai 2020, à la Cité de l'Union africaine.

Pendant plus de 4 heures, les questions, se rapportant à l'instaura-

tion de la sécurité de manière définitive sur l'ensemble du territoire national, ont été examinées.

Autour du Chef de l'État, « tous les responsables des services de sécurité, civils et militaires, ont réfléchi profondément pour préparer la prochaine réunion du Conseil supérieur de la défense », a indiqué Aimé Ngoy Mukena, ministre de la Défense nationale, ren-

dant compte de la réunion.

« Il était question de réfléchir profondément pour voir comment ramener la sécurité dans d'autres parties du pays, où opèrent encore les groupes armés », a-t-il expliqué.

Il a ajouté que le ministre de la Défense nationale et toutes les autres personnes ayant à leur charge la sécurité, vont se réunir mardi 26 mai 2020,

sur instruction du Chef de l'État, autour du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur pour « réfléchir profondément » sur la manière de restaurer définitivement la sécurité sur toute l'étendue du territoire national, en approfondissant les thèses centrales que le Chef de l'État a mises à leur disposition.

Thierry Mfundu

Même trait de caractère...

Thambwe Mwamba sur les traces de JM Kabund ?

C'est ce 27 mai 2020 que l'on connaîtra le sort réservé à Alexis Thambwe Mwamba par les sénateurs au sujet de la plainte déposée contre le président du Sénat par la sénatrice Bijoux Goya. En rapport avec cette plainte, on le sait, le Procureur Général près la Cour de cassation a saisi le Bureau du Sénat le jeudi 21 mai dernier pour demander la levée des immunités d'Alexis Thambwe Mwamba, afin que la justice puisse l'entendre sur les « imputations dommageable et injures publiques » dont s'est plainte la sénatrice. Au cours de sa séance du lundi 25, la chambre haute du parlement s'est justement penchée sur cette requête du Procureur général près la Cour de Cassation et, ce faisant, a mis sur pied une commission devant proposer la suite à réserver à l'appareil judiciaire. Dirigée par le sénateur John Tibassima, la commission, composée de 13 membres, est appelée à déposer ses conclusions ce mercredi 27 mai 20 à la compétence de la plénière.

Sans anticiper sur la réaction des sénateurs, il est fort à retenir que la chambre haute se trouve devant un dilemme. Livrer le président de son bureau ne constituerait-il pas une jurisprudence sur laquelle vont glisser beaucoup d'autres sénateurs sous la visière de la justice ? Ne pas lever les immunités d'Alexis Thambwe sonnerait l'injustice à l'encontre de la plaignante ayant repoussé toutes les cérémonies « cavalières » d'arrangement à l'amiable pour entreprendre d'être réhabilitée dans sa dignité profonde. Dans ce cas de figure, le sé-

nat n'endosserait-il pas la responsabilité de faire ombre à la justice dont on veut indépendante et forte pour réussir le pari de l'instauration d'un Etat de droit dans ce pays ? En tout cas pour rester digne et mériter toute la considération sur le plan national et international, la chambre haute n'a pas de choix que de faciliter le fonctionnement normal et plein de la justice.

Le conflit entre le président du Bureau du sénat et la sénatrice Bijoux Goya remonte à la plénière du 30 avril dernier, au cours de laquelle Alexis Thambwe était invité à répondre à la préoccupation écrite de la sénatrice sur les travaux de rénovation de la salle des plénières et annexes qui ont coûté une bagatelle de 4 millions de dollars américains. En réponse à la question, le président du sénat, visiblement choqué par l'interrogation, est sorti de ses gonds pour

mettre sur la place publique l'intimité de la sénatrice. Thambwe Mwamba avait laissé entendre que pendant la campagne électorale à la chambre haute du Parlement, la sénatrice Goya Kitenge, alors candidate, l'avait invité plusieurs fois boire du champagne en sa résidence pour obtenir son soutien. Elle lui avait promis de « faire du fric ensemble si elle est élue questeur du Sénat ». Etc.

Très vexée, la sénatrice a saisi la justice le 4 mai courant contre son président accusé de « diffamation et injures publiques ».

A moins d'un miracle, le sort du président du Bureau du sénat devra ressembler à celui de Jean-Marc Kabund, ancien 1^{er} vice-président de la chambre basse défenestré le lundi 25 mai par ses collègues pour mauvais comportement. Un seul trait de caractère, un seul sort !

LR

RDC : Révoqué, l'ambassadeur au Japon attaque son ministre en justice

L'ambassadeur de la République démocratique du Congo au Japon a attaqué en justice sa ministre de tutelle pour l'avoir révoqué « arbitrairement et illégalement », accuse-t-il dans un dossier remis lundi à l'AFP.

L'ambassadeur, Didier Ramazani Bin Kithima, avait été rappelé en octobre à Kinshasa par la nouvelle ministre des Affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza. Joint alors par l'AFP, le ministre l'accusait alors d'avoir vendu le bâtiment de l'ambassade à Tokyo. « La chancellerie et la résidence ont été vendues en 2003 par l'actuel ambassadeur de la RDC en Turquie », s'est défendu M. Ramazani auprès de l'AFP, après avoir saisi le Conseil d'Etat.

M. Ramazani ajoute qu'à son arrivée en 2018, la RDC était propriétaire d'une ambassade dans un quartier périphérique de la capitale japonaise, qu'il a voulu transformer en « guest-house », afin de financer la location d'une nouvelle représentation di-

plomatique dans un quartier plus prestigieux du centre-ville.

« J'ai mis en place un dispositif pour permettre à l'ambassade de quitter ce quartier périphérique de bas niveau pour se retrouver dans le quartier diplomatique de Tokyo, à deux minutes de l'ambassade de France », explique-t-il, assurant avoir agi en prévenant Kinshasa.

M. Ramazani Bin Kithima a déposé une « requête en annulation et réparation des préjudices » auprès du Conseil d'Etat. Il accuse le ministre d'avoir « violé toute procédure » et de ne pas avoir motivé ni lui avoir notifié sa décision.

M. Ramazani demande au Conseil d'Etat d'« ordonner son retour à son poste au Japon sans délai ».

Il demande également des dommages et intérêts à hauteur de 2,5 millions de dollars pour « la destruction de son honnabilité et de sa carrière ». AFP

Il y avait de prières clandestines

42 cas de covid-19 confirmés dans la concession Mama Olangi

À en croire le bulletin du secrétariat technique du comité multisectoriel de la riposte contre la covid-19 du 25 mai 2020, 42 cas ont été confirmés en date du 24 mai dernier dans la concession de la Communauté des Femmes Messagères du Christ, (CFMC), située à la 17^{ème} rue Limete à Kinshasa.

D'après la même source, le chef de cette communauté a promis à l'équipe de riposte de respecter et de faire appliquer les recommandations du comité de riposte.

Il s'agit notamment du confinement de la concession, du renforcement des mesures barrières et de l'amélioration des installations sanitaires.

Le secrétariat technique a, dans son dernier bulletin, déploré une fois de plus le nombre d'incidents contre les équipes de riposte sur terrain qui ne cesse d'augmenter dans la ville de Kinshasa.

Parmi ces incidents, figure des séquestrations, les violences verbales, physiques et même des menaces de mort.

Pour rappel, 2.198 cas de coronavirus sont déjà enregistrés à Kinshasa, qui est l'épicentre de cette pandémie en République Démocratique du Congo.

Jephté Kitsita